



# CIL DU QUARTIER GODILLOT

**Avec vous et pour vous**

Février 2024

## Assemblée générale du CIL du Quartier Godillot du 26 janvier 2024

### Procès-verbal abrégé

L'Assemblée générale est ouverte à 17h45 dans l'église Anglicane d'Hyères par le Président du CIL, Pascal Janier, qui salue et remercie de leur présence les Membres et souhaite la bienvenue aux 18 nouveaux adhérents dont un illustrateur de talent, Monsieur Z bien connu pour ses affiches sur Hyères.

Avec 60 membres présents et 17 représentés, le quorum est atteint.

Le Président remercie également Messieurs Jacques Politi, Maire honoraire, Michel Demerseman, Président du CIL Gambetta, Franck Revest, Président du Groupement et du CIL de la Bayonne, Pierre Peytavin Président du CIL de la Presqu'île de Giens et le correspondant de Var-Matin.

### 1 - Rapport moral

Nous avons appris avec tristesse le départ de certains de nos membres les plus fidèles, le Conseil d'administration réaffirme tout son soutien à leurs familles.

L'action 2023 de votre CIL, en dehors de ses réunions du Conseil d'administration et de Bureau, a été soutenue avec une participation à 60 réunions, représentations et assemblées générales.

Tout au long de l'année, nous avons été en relation avec les différents services municipaux et de la métropole pour exprimer vos préoccupations.

Cet engagement a permis de voir certaines de nos demandes aboutir à savoir :

- La réalisation d'un éclairage du piétonnier / piste cyclable entre le rond-point Henri Petit et la passerelle de la Maison des Producteurs,
- La réfection du jardin du square Stalingrad,
- La réparation et le remplacement de lampadaires du square Henri Petit,
- La requalification des rues des Citronniers et de la Passeronne,
- Le nettoyage du jardin de l'Église Anglicane.

Ou, sont en passe de l'être à savoir :

- La requalification de l'avenue Andrée de David Beauregard, études en 2024/2025, réalisation en 2026.
- L'étude pour la requalification des voies Jean Natte Sud et Demi-Lune, réfection en 2025.
- La mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance place Gabriel Péri.
- Reprise de l'entrée charretière déformée en face du Castel rue Séré de Rivières. Les dégâts dus au système racinaire du pin, situé en domaine privé, seront pris en compte. La mairie est en attente de documents que doit lui fournir le syndic.

Pour d'autres, le CIL maintiendra ses demandes et actualisera les préoccupations des résidents du Quartier.

Nous avons participé, soit au titre du CIL, soit au titre du Groupement des CIL, à un certain nombre d'Enquêtes publiques et avons porté à chaque fois des observations argumentées aux commissaires enquêteurs.

Le CIL reste vigilant et continuera d'étudier tous les documents qui seront portés à sa connaissance.

Au-delà de la gestion courante, du traitement de vos préoccupations et de l'activité habituelle d'un CIL, votre Conseil d'administration, très attaché au lien social, a organisé plusieurs manifestations qui nous permettent de vous rencontrer, d'échanger et, je l'espère, de vous distraire :

- 7 animations « Musique et Expression en Ville, celle du 2 novembre avec le concert du Duo la Belle Vie était la 40ème depuis le retour du Kiosque à musique en avril 2017.

- 1 concert du groupe Dixie au fil du Gapeau en ouverture de la fête du CIL le samedi 24 juin 2023, suivi d'un apéritif et d'un repas dansant qui a réuni 180 personnes.
- 1 exposition dans le cadre de « l'Art et la Matière » en octobre avec les artistes du groupe « Hyères en Croquis et Dessins » sur le thème de bâtiments et lieu emblématiques du Quartier Godillot. Elle a accueilli près de 300 visiteurs sur 3 après-midi.
- 1 conférence « Paris - Hyères 1890 – 1940, l'âge d'or de la Villégiature mondaine et culturelle, conférence illustrée par Monsieur Alain Dépieds, responsable de l'UTD.

Que ce soit pour nos préoccupations ou nos actions, je me dois de remercier la Municipalité, ses élus comme son personnel pour leur écoute et leur soutien, qu'il s'agisse de la Police municipale, des services événementiel, spectacle vivant, logistique, communication, démoustication et bien d'autres ; qu'ils soient tous remerciés.

Une fois de plus, j'adresse nos vifs remerciements à Monsieur Marc Herbillon, Référent des CIL, à Monsieur Jacques Bruno, DGST MTPM antenne d'Hyères ainsi qu'à Monsieur Jean-Charles Vigilenti, chef de la police municipale, avec qui nous avons avancé sur un grand nombre de nos préoccupations.

Merci également aux services animations, spectacle vivant, communication, logistique événementielle pour leur soutien et leur implication directe pour toutes nos manifestations.

Merci à Rémy et Julien, permanents de l'Église Anglicane qui nous aident dans toutes nos manifestations avec enthousiasme et gentillesse.

Merci, également, aux membres qui nous relayent les informations, qui nous font remonter les préoccupations du quartier et qui, spontanément, nous aide à l'occasion des événements que nous organisons.

Enfin, merci aux membres du Conseil d'administration qui, toute l'année, se mobilisent pour vous avec une mention spéciale à Jean-Luc Delon qui réalise toute nos affiches, les reportages de nos manifestations avec photos et vidéos, mais également qui fait vivre notre site Internet créé en 2019. C'est devenu aujourd'hui une activité régulière qui permet à notre CIL de développer son rayonnement culturel et événementiel.

**Soumis au vote, le Rapport moral est approuvé à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

## **2 - Rapport financier**

Le Rapport financier est présenté par notre Trésorier, Alain Réal, qui met l'accent sur une tenue parfaite des comptes en 2023 avec un solde du compte bancaire de 952,17 € sur le compte courant et de 3195,42 € sur le livret au 31-12-2023.

En 2023, le CIL a reçu une subvention de la Ville d'Hyères de 400 euros.

Le CIL présente chaque année son compte de résultat selon le plan comptable en vigueur pour les associations Loi 1901. Celui de 2023 fait apparaître un solde positif de 516,68 € avec le don de 1000 € au profit des Restos du Cœur.

Il fait également apparaître le bénévolat, qui prend en considération la mobilisation tout au long de l'année des bénévoles membres du Conseil et du Bureau, la mise en œuvre du site Internet, moyen d'information propre au CIL.

L'inventaire du patrimoine du CIL Godillot au 31 décembre 2022 est le suivant : Biens : néant, Créances : néant, Dettes (factures que le CIL Godillot n'a pas acquittées) : néant

**Soumis au vote, le rapport financier 2023, est approuvé à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

## **3 - Cotisation pour 2025**

Le Bureau propose de maintenir la cotisation à 12 euros par foyer pour 2025.

**Le montant de la cotisation 2025, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

## **4 - Élection des membres du Conseil d'Administration :**

Composé jusqu'à cette Assemblée, comme suit : Marcel Fossat (Doyen du Conseil), Laura Degioanni, Martine Hook, Marie-France Lavallard, Philippe Ferré, François Guilloiré, Alain Réal, Jean-Luc Delon (Webmaster) Guillaume Flaugère, Pascal Janier.

Monsieur Alain Durand est Président d'honneur,

Madame Elisabeth Fournier et Monsieur Thierry Cabon se sont portés candidats et sont accueillis favorablement par l'assemblée qui les applaudit.

**La composition du Conseil, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité des Membres présents ou représentés.**

Un prochain Conseil d'administration désignera le nouveau Bureau.

Le Président remercie vivement les participants à l'Assemblée de la confiance qu'ils expriment aux membres du Conseil d'administration engagés dans l'animation du CIL.

**A 18h15**, le Président accueille et remercie de leur présence, Monsieur Sébastien Fratellia-Guiol, adjoint à la Cohésion Sociale, aux Quartiers et à la Politique de la Ville, Monsieur Rémy Thiébaud, adjoint à la Sécurité, Circulation, Stationnement, Santé, Monsieur Eric Girardo, adjoint aux Travaux, Propreté, Madame Isabelle Buttafoghi adjointe à l'animation, Monsieur David Girard, Directeur du Cabinet du Maire, Monsieur Jacques Bruno, Directeur Général des Services techniques, Monsieur Marc Herbillon, Référent des CIL.

Monsieur Sébastien Fratellia-Guiol nous informe que Monsieur le Maire, retenu par ailleurs, ne pourra participer à notre Assemblée générale.

Le Président remercie la Municipalité pour les bonnes relations nouées au fil du temps, cela concerne l'ensemble des services.

Une mention particulière pour le Service d'Interventions Techniques (SIT) pour son efficacité.

Le CIL invite ses membres à solliciter ce service pour tout problème touchant à la propreté (problème de ramassage, dépôt sauvage, tag...), à la voirie (nid de poule, signalisation manquante...), aux espaces verts (arbre menaçant, plantations endommagées, palmes au sol...)

- Par téléphone au 04.94.01.84.11 (accessible du lundi au vendredi, de 8h à 12h à de 13h30 à 17h30)
- Par courriel [hieres.interventionstechniques@metropoletpm.fr](mailto:hieres.interventionstechniques@metropoletpm.fr)

L'interlocuteur dirigera les demandes vers les services concernés. S'il s'agit de la compétence de la Municipalité ou de la Métropole, le problème sera résolu, dans la majorité des cas, sous 8 jours ; s'il faut intervenir des services extérieurs ou des entreprises privées, cela peut demander plus de temps.

## **5 - Évocation des principales préoccupations avec la municipalité**

Requalification de l'avenue Andrée de David Beauregard - Chaussée en enrobé acoustique, trottoirs, enfouissement des réseaux.

Monsieur Fratellia-Guiol annonce le début de l'étude en 2025 pour une requalification en 2026. Il précise qu'il n'était pas envisageable d'engager une telle opération avant d'avoir finalisé les travaux du centre-ville.

Pascal Janier rappelle, pour l'enfouissement des réseaux, qu'il n'est pas nécessaire d'attendre 2025 pour recueillir l'accord des propriétaires riverains afin d'éviter les aléas rencontrés avenue de la Paix

2 - Requalification avec l'enfouissement des réseaux, de l'avenue Jean Natte Sud avec trottoir côté numéros impairs et du chemin de la Demi-Lune, (voies riveraines du quartier neuf de la Crestade).

L'avenue Jean-Natte sera reprise en 2025. Une étude complète va être engagée avec prise en compte de l'enfouissement des réseaux, d'un cheminement piéton sécurisé et de la matérialisation du stationnement.

Devant le stationnement anarchique constaté à chaque match se déroulant dans le gymnase Jules Ferry, le président demande le renforcement de la signalisation pour indiquer le parking, situé sur le chemin de la demi-lune, qui lui est vide pendant ces événements.

3 – Caméra place Gabriel Péri à mettre en place sur le lampadaire Ouest. Présence de commerces sensibles, pharmacie, tabac et commerce à ouverture tardive. Lieu de deal avec échappatoire par le passage Sainte-Croix (aujourd'hui taqué)

Pour 2024, il n'est pas prévu d'installation de nouvelles caméras. En effet, nous priorisons les travaux permettant de sécuriser les images de vidéoprotection renvoyées au CSU, ainsi que le renouvellement des caméras existantes vieillissantes.

Dans ces conditions, le Président demande d'étudier la possibilité de déplacer la caméra située actuellement à l'angle des rues Jean-Jacques Perron et Gallieni sachant que des caméras existent déjà, à l'entrée de ces rues ; la municipalité va étudier cette solution.

4 – Caméra à mettre en place, écoquartier de la Crestade, élargissement à ce nouveau quartier d'entrée de ville du dispositif de participation citoyenne (Voisins vigilants).

Monsieur Thiébaud annonce qu'une caméra à l'angle d'André Malraux et de l'avenue de la Crestade est prévue. La métropole doit étudier avec la police municipale et le service informatique, l'implantation de caméras complémentaires sur le barreau créé pour le futur lycée.

Il n'y a pas d'opposition particulière à élargir à la Crestade le périmètre du dispositif de participation citoyenne (Voisins Vigilants).

5 – Limitation à 50 km/h et enrobé acoustique sur 250 m à la sortie du rond-point Henri Petit ; panneau «70 km/h Rappel» sur le poteau indiquant autoroute à 1000 mètres (accordé en AGO 2023).

Deux courriers ont déjà été adressés à la DIRMED par la municipalité, ils sont restés, à ce jour, sans retour de sa part.

6 – Radar 70 km/h avant échangeur de la Recense, demandé depuis 5 ans, lettre de Monsieur le Maire en 2020.

(Sujets 5 et 6 également abordés en Assemblée générale par le CIL de la Gare, trop de nuisances sonores générées par les véhicules quittant le rond-point en direction de Toulon.)

Une réponse de la DIRMED a été adressée à Monsieur le Maire en fin d'année 2023, l'invitant à solliciter directement le Préfet pour l'implantation d'un radar. Un courrier sera donc adressé en Préfecture dans les meilleurs délais. Nous invitons le CIL à en faire autant.

Le CIL prend bonne note et rédigera un courrier à Monsieur le Préfet pour le radar et la limitation à 50 km/h.

7 – Piste cyclable entre Henri Petit et la passerelle de la maison des producteurs, il reste une portion de 230 mètres en gravillons et une de 70 m de bitume dégradé

Monsieur Girardo annonce que cette portion de piste cyclable sera réalisée en 2024

8 – Vitesse et nuisances sonores. Les radars pédagogiques semblent avoir atteint leurs limites et de plus en plus de conducteurs roulent à des vitesses excessives, n'hésitant pas à doubler, en ville, les automobilistes responsables.

Monsieur Thiébaud signale que le relevé des moyennes de vitesse effectué du 9 au 18 janvier reste raisonnable sur ces axes. Elles ne dépassent pas 40 km/h avec des dépassements jusqu'à 48Km/h.

Un Membre de l'assemblée prend la parole et précise qu'effectivement la moyenne annoncée ne peut être que bonne sur 24 heures, la circulation étant quasiment à l'arrêt le matin, le soir et aux heures de sortie du Lycée.

Le CIL maintient sa demande de davantage de contrôles en rappelant, s'il fallait s'en convaincre que les deux accidents qui ont endommagé la fontaine de la Femme au flambeau, révélait une vitesse excessive.

Trop de deux roues et véhicules bruyants, nous réitérons notre demande de contrôles et verbalisations plus fréquents. Mise en place de radars, type méduse dès son homologation.

La municipalité est toujours en attente d'une réponse du Préfet sur la compétence communale pour l'utilisation de ce radar.

Monsieur Thiébaud confirme que 10 policiers supplémentaires seront affectés d'ici fin 2024 avec la mise en place d'une patrouille de proximité en journée qui devrait améliorer la fréquence des contrôles

9 – Stationnement sur trottoirs, nous demandons, conformément au Code de la route, une verbalisation systématique lorsque les piétons, fauteuils, poussettes, ...etc., sont obligés d'emprunter la chaussée, même dans les voies secondaires.

Plus d'une centaine de verbalisations ont été réalisées sur le périmètre du CIL. Les policiers municipaux ont reçu la consigne d'être stricts sur le respect du stationnement, mais ne peuvent être présents en permanence.

Il est donc nécessaire d'appeler la police municipale pour toute demande d'intervention 04 94 65 02 39.

10 – Le CIL propose de nommer le barreau entre l'hôpital et l'avenue de la Crestade, longeant le nouveau lycée professionnel et le collège Jules Ferry, avenue « Samuel Paty ».

Une réflexion est en cours concernant la dénomination de ce barreau. Monsieur Le Maire souhaite réserver la dénomination « Samuel Paty » à un square.

Le Président reprend la parole et propose, le terrorisme ayant malheureusement frappé une nouvelle fois, la dénomination « Dominique Bernard ».

11 – Végétalisation de la place Gabriel Péri, semble s'inscrire dans les dispositions d'un SPR (Site Protégé Remarquable).

Monsieur Fratellia-Guiol rappelle que la vocation première de la place Gabriel Péri reste un parking, néanmoins la commune n'est pas opposée à mettre en place un groupe de travail avec le service des Espaces verts pour étudier les solutions envisageables.

Le CIL rappelle, quant à lui, que cette place, anciennement place des Palmiers, inscrite dans le périmètre des sites protégés remarquables, est également un lieu d'animation et la nécessité, devant le réchauffement climatique, de végétaliser la ville.

12 – Rond-Point Henri Petit, étude de circulation avec test de feux intelligents comme à la Foux.

Il a été décidé de faire le test sur plusieurs mois sur la neutralisation de la troisième voie de rond-point Henri Petit. Il apparaît cohérent d'analyser ce retour d'expérience avant d'envisager d'autres pistes.

*Depuis, la municipalité qui a réalisé un sondage du 22 au 27 janvier, auquel le CIL a invité ses membres à participer, pour faire le choix, 2 ou 3 voies a pris la décision du maintien à 2 voies.*

*Les résultats ont été publiés avec 2.697 votes, le maintien à 2 voies l'a emporté avec 1.449 votants soit 53.73 % des votes exprimés, contre 1248 votants pour le retour à 3 voies soit 46.27 %.*

*Le rond-point restera donc à 2 voies, elles seront élargies pour faciliter la circulation et améliorer la fluidité et la sécurité.*

*Le CIL constate la faible durée du sondage et la faible participation qui laissent un doute sur le choix réel des Hyérois et sur l'impact en période estivale constatant, comme la municipalité, un allongement des files d'attente à certaines heures.*

Le CIL maintient sa demande d'étude d'une solution pour fluidifier le trafic, dont l'option de mise en place de feux.

13 – Nous souhaitons vivement une phase de concertation et un préavis pour les travaux programmés dans le quartier.

Comme à son habitude, la commune continuera à présenter au CIL l'ensemble des projets concernés sur son périmètre.

Le Président insiste en évoquant ses remarques exprimées depuis 2017 pendant les réunions de concertation relatives à la Crestade qui, malheureusement, n'ont pas été prises suffisamment en considération. Cela a conduit, à l'occasion de la requalification de la rue de la Passeronne, à réaliser une voie trop étroite qui permet tout juste le passage d'un camion lorsqu'un transporteur livre la concession Gemy.

Cela étant, le CIL remercie Monsieur Girard pour les envois réguliers concernant les travaux du Centre-Ville.

14 – Mesure de la pollution, nous restons en attente des résultats des mesures effectuées par AtmoSud dans la Crestade en juin et en décembre 2023.

Le CIL annonce que les mesures effectuées cette année par MART (Mouvement d'Action pour la Rade de Toulon et le littoral varois), à proximité du rond-point Henri-Petit, en cours d'analyse, confirment le niveau de pollution annoncé par Monsieur Mercier d'AtmoSud en mars 2023, à savoir : « Les Hyérois sont exposés à des niveaux de pollution dépassant les normes sur au moins un polluant ».

**Ce constat conforte notre demande de réduction de vitesse à la sortie du rond-point Henri-Petit, item 5.**

Monsieur Thiébaud confirme que le point de mesure rue de la Passerone a été opérationnel du 07 juin au 05 juillet pour l'été, et du 22 novembre au 20 décembre pour l'hiver.

Une note d'interprétation des résultats sera disponible avant l'été 2024. En effet, les données collectées doivent être évaluées au regard des éléments de modélisation annuels d'AtmoSud sur Hyères.

Les données et les cartes relatives à la pollution sont disponibles sur le site d'AtmoSud <https://www.atmosud.org/article/var>

15 – Odeurs dans le canal entre le Parador et le Manège Godillot, fuites du réseau d'eaux usées ?

Monsieur Girardo confirme que la Société Véolia est intervenue pour réparer les deux fuites identifiées.

Le Service Eau Assainissement de la Métropole ainsi que le Service Communal d'Hygiène vont être sollicités pour intervenir sur ce secteur.

De son côté, le CIL a sollicité l'Association syndicale intercommunale des arrosants du canal Jean Natte (ASSILAC), représenté par Monsieur Franck Chauvet.

L'ensemble du réseau du canal sera mis à sec en avril ou mai pour permettre une visite globale qui sera conduite avec la Municipalité et la Métropole pour identifier les travaux à réaliser.

### **Constat sur la Crestade**

Un merlon de 1,6 m a été réalisé, au lieu de 2 m comme annoncé par Monsieur le Maire (27-05-2020). Cela étant, la forme et la taille actuelles du merlon n'apportent pas d'efficacité pour limiter le bruit. Voir l'étude complémentaire de 2020 qui préconisait un mur antibruit...

La solution du mur de protection contre le bruit (4m de hauteur) n'a pas été retenue dans le cadre de l'aménagement de l'Écoquartier de la Crestade. Le souhait de la collectivité est de conserver l'aspect naturel de l'entrée de ville et l'aménagement paysager de qualité (contre-exemple des murs de l'A57 à La Valette et Toulon).

Les engagements pris ont été globalement respectés et la butte constituée fait bien 2,00m de haut, en moyenne par rapport à la RN98.

Le paysagiste a proposé que des baliveaux (arbres jeunes) soient plantés : cela permet un meilleur développement du végétal et une meilleure réussite d'implantation. Les éléments plantés sont donc petits et doivent prendre leur place et s'étoffer.

Par ailleurs, à la demande du Maire, la SPLM a renforcé les plantations sur tout le linéaire de la butte de manière à avoir une barrière végétale d'ici environ 3 ans, ainsi, 250 elaeagnus de taille 0.80 / 1 m et 120 pittosporum tenuifolium 0.80/ 1.00 m ont été plantés. Ces arbustes sont persistants avec une croissance rapide. Les cannes de Provence colonisent également le bas de la butte, doublant ainsi la haie.

Le CIL qui a procédé à un enregistrement du bruit de la circulation, maintient que la forme du merlon et la végétation plantée n'auront pas l'effet souhaité pour atténuer le bruit de la RN98.

Il rappelle que le Bruit est un fléau qui impacte gravement les personnes exposées qui engendre, selon l'OMS, des comportements irascibles voire violents, un impact sur la santé, des troubles du sommeil voire la dépression, une baisse des défenses immunitaires, etc.

Plantation de pins : le CIL, au regard du projet, avait demandé qu'il n'y ait pas de plantation de pins en bordure de voiries. Selon le compte-rendu de la réunion de concertation du 07-10-2019, la SPLM avait pris en compte cette demande.

Malheureusement, force est de constater que plusieurs sujets ont été plantés à proximité des chaussées. La question se posera dans quelques années.

Monsieur Girardo précise que la variété de pins plantés a des racines plongeantes qui ne devraient pas dégrader la chaussée

## **6 - La sécurité dans le quartier.**

Selon les éléments transmis par le Commissariat, les atteintes aux personnes et aux biens restent stables au niveau du Quartier Godillot, qui est un des secteurs calmes de la ville.

Les principales infractions visées concernent des vols par effraction, des dégradations volontaires de biens ainsi que des atteintes à l'intégrité physique des personnes.

*Pour mémoire, en 2021, 74 faits ont été enregistrés, soit 2,34% des faits constatés sur la commune de Hyères (3166 faits).*

Le CIL demande l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance sur le lampadaire ouest de la place Gabriel Péri qui permettra de surveiller en plus l'avenue des Îles d'Or à l'est comme à l'ouest.

Monsieur Thiébaud, confirme, au niveau de la police municipale, ces informations.

Le CIL rappelle qu'il est le seul sur la commune à disposer, d'un protocole de Participation Citoyenne (voisins vigilants), signé entre la Préfecture, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et la Municipalité.

*Témoin d'incivilités, de violence, d'un délit, d'un trouble à l'ordre public, appelez sans délai :*

*Pour les situations d'urgence le 17,*

*Dans les autres cas, la police municipale le 04 94 65 02 39 ; depuis un portable le 112.*

Monsieur Thiébaud reprend la parole et note l'excellente coopération entre les polices nationale et municipale. Il confirme le renforcement des patrouilles en ville avec l'arrivée prochaine de 10 policiers municipaux supplémentaires.

Concernant les caméras de vidéo-surveillance, elles ne permettent que très exceptionnellement un flagrant délit, en revanche, elles sont très efficaces pour résoudre les affaires. Les enregistrements sont conservés 15 jours.

## **7 – Notre programme d'action et nos prochains rendez-vous pour 2024**

### **Musique et Expression en ville 2024 – Kiosque de la place Gabriel Péri (animations gratuites) :**

Samedi 6 avril	10h30 Chorale la Bouffée d'Air
Samedi 11 mai	10h30 Ochestre & groupe vocal lycée J.Aicard
Samedi 1 juin	10h30 Quatuor de saxophones dans le cadre de <i>Rendez-vous aux Jardins</i>
Vendredi 21 juin	19h30 – 22h30 groupe Paradoxe à l'occasion de la <i>Fête de la Musique</i>
Samedi 6 juillet	10h30 Fairplay 83
Samedi 7 septembre	10h30 Blue Monkey's
Samedi 5 octobre	10h30 Holy Blue
Samedi 2 novembre	10h30 en attente du nom du groupe

### **Autres Manifestations :**

Samedi 29 juin **Fête des CIL Godillot et Riondet/Roche-Taillée** dans la cour de l'école des Îles d'Or concert de l'harmonie municipale, apéritif et repas dansant.

Dates à définir en automne ou hiver dans l'**Église Anglicane**, un vendredi soir :

**Spectacle** en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), entrée libre.

**Conférence** sur des personnalités qui ont marqué Hyères, Saint-John Perse, Edith Warton...etc., entrée libre.

Le président rappelle que 2024 est le 30<sup>ème</sup> anniversaire du CIL créé par Philippe Ferré qui, pendant ces 30 années de bénévolat, a occupé successivement les fonctions de Président puis de Vice-président sans discontinuer.

C'est un engagement qui mérite la reconnaissance du CIL et les applaudissements de l'Assemblée ; cet anniversaire sera fêté le 29 juin.

A 19h15, les points principaux ayant été abordés, personne dans l'assemblée ne souhaitant poser de nouvelles questions, le Président remercie les Élus et Responsables des services pour leurs réponses et les engagements pris en rappelant que le CIL reste attentif. Ce qui n'a pas été évoqué ce soir reste d'actualité et fera l'objet d'un suivi dans un état d'esprit constructif.

Ayant épuisé l'ordre du jour, l'Assemblée générale est close et les Membres sont invités au pot de l'amitié.

Hyères le : 5 février 2024

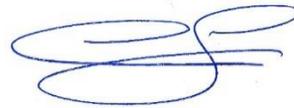
**Le Président**

**Pascal Janier**

A blue ink signature of Pascal Janier, consisting of a series of fluid, overlapping strokes.

**Le Secrétaire**

**François Guilloché**

A blue ink signature of François Guilloché, featuring a stylized, circular flourish.